

PROCES NINTENDO CONTRE LES LINKERS

Soumis par robocop
30-03-2009

C'est le 2 Avril au Tribunal de Grande Instance de Paris lors d'une audience à 13H30 précisément que va se jouer l'avenir des linkers pour Nintendo DS en France. Le procès oppose Nintendo a un des revendeurs chez lequel une saisie avait été effectuée l'an passé. En fait plusieurs revendeurs et des boutiques parisiennes sont concernées mais par souci de discrétion je ne les nommerais pas. De plus elles n'ont pas enfreint la loi à mon sens.

Nul ne sait aujourd'hui s'il va s'agir d'une victoire définitive d'un des deux camps ou si ce sera un match nul qui laissera chacun des participants sur leurs positions. En fait si Nintendo gagne la vente des linkers sera interdite puisque ceux-ci seront assimilés à des produits contrefaisants.

Venez nombreux si vous le pouvez, l'audience est publique, le TGI se situe au 4 boulevard du Palais dans le 4ème à PARIS. J'y serais et je vous ferais un reportage complet pour Metagames.